

Falaise

Initiatives Calvados soutient les entreprises



Gaël Dubosq (en hauteur) et devant, de gauche à droite, Sarah Gosselin, Clara Dewaële, Clémence Lepelley, Thibault Levavasseur.

| PHOTO : OUEST-FRANCE

L'initiative

Créée en 2000, l'association Initiatives Calvados, soutenue financièrement par la communauté de communes du pays de Falaise, a pour ambition d'aider financièrement à la création et à la reprise d'entreprises. L'un des dispositifs proposés est le prêt d'honneur, compris entre 2 000 € et 30 000 €.

Ainsi, Audrey Robin, dont le magasin de jouets Les Follédingués a ouvert en octobre dernier, a bénéficié d'un prêt de 6 000 € à taux zéro. « **J'ai rencontré Clémence Lepelley, de la Chambre de commerce et d'industrie, qui m'a accompagnée et suivie dans mon projet, puis Thibault Levavasseur, chargé de l'aide financière.** »

Des prêts d'honneur

Une fois le dossier monté, la procédure consiste à passer devant un jury composé de professionnels (experts-comptables, banquiers, chefs d'entreprise) qui décident de valider ou non le prêt. « **Ça fait plaisir de voir**

que les acteurs locaux ont cru à mon projet », sourit-elle.

Cette année, Gaël Dubosq, qui vient de monter son entreprise de location de van aménagé, Freedom Camper, a obtenu deux prêts d'honneur pour un montant total de 10 000 €. « **J'ai toujours voulu avoir un van. À l'approche de la quarantaine j'ai vendu ma moto, acheté un van, et la question s'est posée d'en faire mon métier.** »

Accompagné par le dispositif régional Ici, je monte ma boîte, qui aide les créateurs d'entreprise à s'installer, ce père de famille, Falaisien depuis douze ans, prend contact avec la société Freedom Camper afin de devenir franchisé.

Les adeptes de la vie nomade peuvent ainsi louer à la journée un van comprenant entre 3 et 5 couchages, doté d'un chauffage pour l'hiver. « **Il est également possible de faire aménager son véhicule, ou d'acheter un van déjà aménagé** », précise Gaël Dubosq, qui envisage déjà d'agrandir son parc à une dizaine de véhicules d'ici deux ans.